



Nom de la politique : POLITIQUE ET PROCÉDURES DE LUTTE CONTRE LA COVID-19 APPLICABLES AUX STAGES À OPTION AUX ÉTATS-UNIS

Approbation par : Comité du programme MDCM

Date d'approbation : 15 novembre 2021

Dernière mise à jour : 4 juillet 2022

But : Compléter les politiques existantes des études médicales de premier cycle (ÉMPC) applicables en contexte de pandémie de COVID-19. Prenez note que ce document peut faire l'objet de modifications afin d'assurer une réponse rapide à la pandémie.

Préambule

- Des étudiants et étudiantes venant de l'extérieur du Canada suivent le programme MDCM, et des étudiants et étudiantes de McGill prévoient de soumettre leur candidature au programme de jumelage des résidents des États-Unis en utilisant l'Electronic Residency Application Service (ERAS), géré par le National Residency Matching Program (NRMP).
- Les stages à option interuniversitaires dans les établissements canadiens ont été annulés pour l'ensemble des étudiants et étudiantes de la promotion 2023.
- La pandémie de COVID-19 a transformé les milieux d'apprentissage cliniques et les systèmes de santé tant au Canada qu'aux États-Unis.
- L'American Association of Medical Colleges (AAMC) est membre de la Coalition for Physician Accountability, qui a publié des recommandations actualisées au sujet des stages à option interuniversitaires. La dernière mise à jour de ces recommandations (en date du 9 février 2022) ne recommande aucune restriction. Ces recommandations sont toutefois sujettes à des modifications, selon l'évolution de la pandémie.
- La vaccination contre la COVID-19 est présentement offerte et accessible à tous les étudiants et étudiantes en médecine de McGill.

Principes directeurs

- Durant la pandémie de COVID-19, la sécurité des étudiants et étudiantes demeure le principe directeur primordial et doit être préservée en tout temps.
- Les stages à option aux États-Unis peuvent améliorer les chances d'obtenir une résidence dans la discipline privilégiée d'une étudiante ou un étudiant donné.
- Il existe différents types de stages à option aux États-Unis : les stages à option en recherche, réalisés à distance ou en personne; les stages à option virtuels d'externat clinique; et les stages à option cliniques, réalisés en personne.
- L'Université McGill a levé l'interdiction de voyager à l'extérieur du pays le 22 octobre 2021 et a publié les [Directives de McGill concernant les voyages pendant la pandémie de COVID-19](#) suivant la mise à jour de l'avis général aux voyageurs du gouvernement canadien.
- Il faut respecter les règlements et les directives des organismes de réglementation en santé et



des agences gouvernementales, sans exception, y compris en ce qui a trait à la vaccination adéquate contre la COVID-19, l'isolement obligatoire, les restrictions d'ordre géographique et celles qui concernent les déplacements, les exigences en matière d'équipement de protection individuelle (ÉPI) et tout autre impératif relié à la santé et à la sécurité du public et des patients. Par exemple, les étudiants et étudiantes qui effectueront des stages à option interuniversitaires pourraient avoir à s'isoler avant le début du stage ou lors de leur retour au Canada. Dans un tel cas, il faudra soustraire la période d'isolement de la banque de vacances de l'étudiant ou l'étudiante, de manière à ne pas interférer avec les stages obligatoires.

- Durant leur stage à l'étranger, les étudiants et étudiantes doivent se conformer à la [Politique sur les stages à option et les stages d'observation aux ÉMPC](#) (notamment en ce qui a trait aux stages à option admissibles et au nombre maximal de semaines) ainsi qu'à toutes les politiques des ÉMPC relatives au professionnalisme et à la conduite.
- Les étudiants et étudiantes doivent également se conformer aux règles et règlements de l'établissement d'accueil sur les stages à option et la santé et la sécurité. Si une preuve de vaccination contre la COVID-19 leur est demandée, il revient aux étudiants et étudiantes de la fournir.

Politique

1. Les stages à option de pratique clinique (en personne) ou de recherche (en personne ou à distance) effectués dans une université des États-Unis dans le cadre d'un programme de résidence seront approuvés au cas par cas. Les étudiants et étudiantes n'ayant soumis une demande que par l'ERAS (et aucune par le Service canadien de jumelage des résidents [CaRMS]) auront la priorité.
2. Les stages à option virtuels de pratique clinique effectués avec une université des États-Unis ne seront pas autorisés.

Procédures

1. Pour présenter sa candidature à un stage à option aux États-Unis, l'étudiant ou l'étudiante doit demander l'approbation du stage auprès de la direction des stages à option aux ÉMPC. Il faudra fournir les renseignements suivants :
 - 1.1. Titre du stage
 - 1.2. Discipline primaire et discipline de niveau d'entrée connexe (accès au jumelage R1)
 - 1.3. Objectifs du stage à option
 - 1.4. Rôles et responsabilités de l'externe dans le cadre du projet de recherche (en personne ou à distance)
 - 1.5. Durée du stage à option (nombre de semaines) ainsi que les dates exactes demandées
 - 1.6. Renseignements sur l'établissement d'accueil (université affiliée, nom de l'hôpital, ville, État)
 - 1.7. Nom et coordonnées du superviseur
 - 1.8. Nom et coordonnées du département offrant le stage à option
 - 1.9. Confirmation de l'offre de stage à option par l'établissement d'accueil ou le superviseur



2. Le Bureau des ÉMPC évaluera la sécurité des stages à option de pratique clinique ou de recherche effectués en personne afin d'assurer la sécurité des apprenants et apprenantes. Cette évaluation se basera sur les données accessibles :
 - 2.1. de l'université d'accueil et du stage à option (obtenues en consultant le site web et en contactant le département qui organise le stage)
 - 2.2. des autorités de santé publique nationales et locales aux États-Unis
 - 2.3. de l'Agence de la santé publique du Canada
3. Le Bureau des ÉMPC procédera à une évaluation pédagogique des stages à option de recherche effectués en personne ou à distance afin d'assurer l'atteinte des objectifs du programme MDCM.
4. La direction des stages à option examinera l'ensemble de ces informations pour prendre sa décision; elle pourrait également contacter le superviseur du stage pour obtenir de plus amples détails. Les décisions de la direction sont irrévocables.
5. Tous les étudiants et étudiantes dont le stage à option en personne a été approuvé doivent s'inscrire au [registre des voyages](#) dans Minerva et suivre la formation pré-départ.
6. Le Bureau des ÉMPC peut annuler un stage à option aux États-Unis, même après son approbation, si l'évaluation du risque dans la ville ou l'université d'accueil détecte un risque accru et inévitable pour la sécurité de l'étudiant ou l'étudiante (par exemple, propagation communautaire de la COVID-19 dans la région). Il revient alors à l'étudiant ou l'étudiante de réserver un stage à option de remplacement.